

AP BTP

Société par actions simplifiées au capital de 100€

RCS MARSEILLE 991 293 804

Siège social : 59 BIS BLD PAUL ARENE
13014 MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 6 OCTOBRE 2025

Le 6 OCTOBRE 2025, au siège social,

Monsieur Kevin BERKAT, Propriétaire des 100 actions composant la totalité du capital de la Société par actions simplifiées, A P BTP,

Associé unique et Président de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidence,

A pris la décision suivante relative, à la rémunération de ses fonctions de président et au remboursement de ses frais professionnels ainsi qu'à la prise en charge des cotisations sociales y afférents.

RESOLUTION UNIQUE

L'associé unique et président, Monsieur Kevin BERKAT, ne percevra aucune rémunération du 22 aout 2025 au 31 décembre 2025.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur kevin BERKAT

[Signature de l'associé unique]

